

**Département des Yvelines
Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye**

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**FERMETURE DU TERRAIN DE BASKET SITUE PARC DE L'EUROPE DU 1ER
JUILLET AU 15 JUILLET 2026 INCLUS**

Le Maire de la Ville de Chatou,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le code pénal notamment l'article R610-5,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 132-1,

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL_2026_017 en date du 21 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

Vu les signalements relatifs à des troubles répétés à l'ordre public au sein du terrain de basket situé dans le parc de l'Europe (attroupements, cris, usage d'enceintes...),

Vu le non respect de l'arrêté municipal en période de canicule interdisant l'accès et l'utilisation des structures sportives,

Considérant que ces faits troublent gravement la tranquillité publique et nécessitent une mesure temporaire de fermeture dans l'intérêt de l'ordre public,

Considérant que le Maire est garant de la sécurité publique, de la tranquillité publique et se doit de veiller à son respect,

ARRÊTE

Article 1 : Le terrain de basket situé dans le parc de l'Europe est fermé au public à compter du mercredi 1^{er} juillet 2026 et ce, jusqu'au mercredi 15 juillet 2026 inclus.

Article 2 : L'accès au site est strictement interdit durant cette période. Tout contrevenant s'expose à des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité, publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de VERSAILLES, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

PUBLIE le, 02/07/2026

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le



ID : 078-217801463-20260701-ARR_2026_0601-AR